

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2378

25 septembre 2012

### SOMMAIRE

Ady Plage S.C.l. ....	114130	Euro-Baldi Gestion .....	114136
AFRP S.à r.l. ....	114142	Euro Opera S.à r.l. ....	114139
Ansbacher Group Holdings Limited ....	114143	Euro Park S.à.r.l. ....	114140
Archer Multi .....	114098	Euro Pasha S.à r.l. ....	114140
Articis S.A. ....	114140	Euro Porto S. à r.l. ....	114140
Blummbesch Investissements S.A. ....	114099	Euro Pyramid S.à r.l. ....	114141
BOP (99 Bishopsgate) S.à r.l. ....	114130	Faune Holding S.A. ....	114105
Britanny Investment .....	114119	Finagra S.A., SPF .....	114099
Caliorne 2 S.A. ....	114118	Fisch Fund Services AG .....	114101
CB Capital S.A. ....	114143	Fondatioun Lëtzebuerger Pompjeen ....	114129
Central Investments DBI .....	114137	Hoffmann Investment S.A. ....	114105
Chenonceau SPF S.A. ....	114100	IIF (InvestInventFunds) Sicav - Sif .....	114100
Clio S.A. ....	114117	Jame S.A. ....	114118
Clost S.A. ....	114098	Javelin Select .....	114101
Dexia Funding Luxembourg S.A. ....	114104	Kakemono S.à r.l. ....	114106
Dexia Participation Luxembourg .....	114128	KreaMark .....	114118
Ecogaea International S.A. ....	114141	Lagar S.A. ....	114117
Emerald Advisory Services and Equity In- vestments S.A. ....	114141	LG Lux S.A. ....	114099
Entreprise Poeckes S.à r.l. ....	114141	Multi-Axxion .....	114120
EPF Leon S.à r.l. ....	114141	Multi Structure Fund .....	114120
EPX Holding SAH .....	114142	OIRP Investment 2 S.à r.l. ....	114139
EPX International S.A. ....	114142	Petercam L Fund .....	114098
Erdec Finance S.A. ....	114142	RVF .....	114119
ERIKS Luxembourg S.A. ....	114143	Satin SPF S.A. ....	114119
ERJ Finance S.A. ....	114144	SBR Europe .....	114108
Erre Nove S.A. ....	114144	TPG Linger S.à r.l. ....	114120
Erre Tre S.A. ....	114144	Walnut .....	114119
		Zyal Invest S.à r.l. ....	114144

**Petercam L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.128.

L'Assemblée Générale du 24 septembre 2012 n'ayant pas atteint le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la SICAV à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la SICAV le 26 octobre 2012 à 09.00 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Adaptation de la SICAV aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif et portant transposition de la directive 2009/65/CE
- Refonte des statuts de la SICAV

L'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires exprimées. Des procurations ainsi que le projet de texte des statuts coordonnés sont disponibles, sans frais, sur simple demande auprès du siège social de la SICAV.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bd.l.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2012112004/20.

---

**Clost S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 25.286.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 octobre 2012 au siège social à 10:00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 30 juin 2012 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrations et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012112039/1616/15.

---

**Archer Multi, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.713.

Shareholders are kindly invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held at the registered office of the Company on Wednesday October 17, 2012 at 2.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at June 30, 2012
4. Discharge to the Directors
5. Allocation of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast by shareholders present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the Company.

The annual report is available, on demand, free of charge, at the registered office of the Company.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2012121523/755/25.

---

**LG Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 43.530.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société anonyme LG LUX SA, prédésignée, sont convoqués à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

de ladite société anonyme qui se tiendra exceptionnellement le jeudi 11 octobre 2012 à 14 heures au siège social sis à L-4830 Rodange, 3 route de Longwy, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2011
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011
3. allocation du résultat pour la période s'achevant le 31 décembre 2011
4. quitus aux administrateurs
5. quitus au commissaire aux comptes
6. démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
7. pouvoirs à donner
8. questions diverses

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012116727/7430/20.

---

**Blummbesch Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 164.556.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE  
qui aura lieu le 11 octobre 2012 à 00.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2012.
4. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2012121546/1023/16.

---

**Finagra S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 24.500.

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 19 septembre 2012 n'ayant pu délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

réunie extraordinairement qui se tiendra le 2 novembre 2012 à 15h00 au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012121553/755/17.

---

**Chenonceau SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.571.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *12 octobre 2012* à 17.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30.06.2012.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

*Pour le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012121552/660/15.

---

**IIF (InvestInventFunds) Sicav - Sif, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 150.583.

Die Aktionäre der IIF (InvestInventFunds) Sicav-Sif (die "Gesellschaft") werde hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, welche am *3. Oktober 2012* um 11:00 Uhr in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage und Genehmigung des geprüften Jahresabschlusses für das am 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr;
2. Beschlussfassung über die Verwendung des Ergebnisses für das am 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr;
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für die Ausführung ihrer Mandate für das am 31. Dezember 2011 endende Geschäftsjahr;
4. Verlängerung des Mandates des zugelassenen Wirtschaftsprüfers PricewaterhouseCoopers, société coopérative de droit luxembourgeois, RCS B 65.477 (vormals PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.);
5. Verschiedenes

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der ordentlichen Generalversammlung werden durch die anwesenden oder vertretenen Aktionäre mit einfacher Mehrheit der Stimmen gefasst.

Teilnahme- und abstimmungsberechtigt sind alle Aktionäre, die dem Verwaltungsrat der Gesellschaft oder der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A., 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg bis spätestens 28. September 2012 eine Bestätigung ihres Depots vorlegen können, aus der die Anzahl der Aktien im Besitz der Aktionärs hervorgehen, einschließlich der Bestätigung, dass die Aktien bis zum Tag nach der Versammlung gesperrt sind.

Alle Aktionäre, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind, dürften einen Stellvertreter ernennen, der in ihrem Namen abstimmt. Das Vollmachtsformular ist dann gültig, wenn es formell rechtmäßig ausgefüllt wurde und eigenhändig vom ernennenden Aktionär, oder von dessen Bevollmächtigten unterzeichnet wird und bis spätestens zum Geschäftsschluss des 28. September 2012 bei dem Verwaltungsrat der Gesellschaft oder bei der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A. eingegangen ist.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei dem Verwaltungsrat der Gesellschaft oder bei der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A., 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg angefordert werden.

Senningerberg, im September 2012.

*Der Verwaltungsrat .*

Référence de publication: 2012117272/8040/33.

---

**Javelin Select, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 157.323.

Shareholders are kindly invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held at the registered office of the SICAV on Wednesday *October 17, 2012* at 2.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at June 30, 2012
4. Discharge to the Directors
5. Allocation of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast by shareholders present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the registered office of the SICAV.

The annual report is available, on demand, free of charge, at the registered office of the SICAV.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2012121554/755/25.

**Fisch Fund Services AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 51.063.

Im Jahre zweitausendundzweölf, am zweiundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft „Fisch Fund Services A.G.“, mit Sitz in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B51063 (die „Gesellschaft“) statt.

Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde vom 17. Mai 1995, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (das „Mémorial“), Nummer 268 vom 16. Juni 1995 gegründet.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß Urkunde aufgenommen durch den vorbenannten Notar Henri HELLINCKX, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 29. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial, Nummer 26 vom 23. Januar 2007 geändert.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Bärbel Frey, Bankangestellte, berufsmäßig wohnhaft in Luxemburg eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Sabrina Neumann, Bankangestellte, berufsmäßig wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Géraldine Magni, Bankangestellte, berufsmäßig wohnhaft in Luxemburg.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Generalversammlung ersucht der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Abänderung der Artikel VIER (4), SIEBEN (7) und NEUNZEHN (19) der Gesellschaftssatzung, durch Anpassung aller Referenzen auf das neue Gesetz vom 17. Dezember 2010 über die Organismen für gemeinsame Anlagen.
2. Änderung des Begriffs des „zugelassenen“ Wirtschaftsprüfers in Artikel ELF (11) (b) + (d) und Artikel SIEBZEHN (17) der Gesellschaftssatzung.
3. Änderung durch Streichung ohne Ergänzung der Artikels ELF (11) (c) der Gesellschaftssatzung, betreffend Einwilligung zur Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrats.
4. Abänderung des Artikels VIERZEHN (14) der Gesellschaftsordnung bezüglich der Neuregelungen betreffend Kompetenzen des Verwaltungsrats und Beschlussfähigkeit.

II. Die persönlich anwesenden oder rechtsgültig vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie die Zahl ihrer Aktien gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Mitgliedern des Büros der Generalversammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste sowie die von den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem amtierenden Notar „ne varietur“ gezeichneten Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit ihr zusammen registriert zu werden.

III. Es geht aus der Anwesenheitsliste hervor, dass das gesamte Kapital der Gesellschaft in dieser Generalversammlung rechtsgültig anwesend oder vertreten ist, so daß auf die gewohnten Einberufungsformalitäten verzichtet werden konnte. Die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre erklären, von der ihnen vorab mitgeteilten Tagesordnung Kenntnis zu haben.

IV. In Anbetracht der Anwesenheit des gesamten Kapitals der Gesellschaft ist die Generalversammlung nunmehr beschlussfähig, um über die vorstehende Tagesordnung zu beraten.

Nach diesen Erklärungen fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt Artikel VIER (4), SIEBEN (7) und NEUNZEHN (19) der Gesellschaftssatzung, abzuändern durch Anpassung aller Referenzen auf das neue Gesetz vom 17. Dezember 2010 über die Organismen für gemeinsame Anlagen.

Artikel 4, 7 und 19 werden fortan folgenden Wortlaut haben:

„ **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die kollektive Portfolioverwaltung eines oder mehrerer Luxemburger und/oder ausländischer Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren, welche der Richtlinie 2009/65/EG in ihrer jeweils geltenden Fassung unterliegen („OGAWs“) und anderer Luxemburger oder ausländischer Organismen für Gemeinsame Anlagen, die nicht unter vorgenannte Richtlinien fallen, einschließlich spezialisierter Investmentfonds gemäß den Bestimmungen des Gesetzes vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds („OGAs“) (gemeinsam die „Fonds“).

Die Tätigkeit der kollektiven Portfolioverwaltung beinhaltet nachfolgende

Funktionen:

- Anlageverwaltung: In diesem Zusammenhang kann die Gesellschaft im Namen und für Rechnung der Fonds (i) anlageberatend tätig sein und Anlageentscheidungen treffen, (ii) Verträge abschliessen, (iii) jede Art von übertragbaren Wertpapieren und/oder anderen zulässigen Vermögenswerten kaufen, verkaufen, tauschen und übertragen, (iv) sämtliche Stimmrechte betreffend Wertpapieren, die von den Fonds gehalten werden, ausüben. Diese Aufzählung ist nicht abschließend.

- Administrative Tätigkeiten: Diese Funktion beinhaltet sämtliche in Anhang II des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen, in seiner jeweils gültigen Fassung (das „Gesetz von 2010“) unter dem Stichwort „Verwaltung“ genannten Aufgaben, insbesondere (i) die Bewertung des Portfolios der Fonds und die Preisfestsetzung von Fondsanteilen, (ii) die Ausgabe und Rücknahme von Fondsanteilen, (iii) die Führung des Anteilsregisters, sowie (iv) die Aufzeichnung von Geschäftsvorfällen. Diese Aufzählung ist nicht abschließend.

- Vertrieb von Fondsanteilen in Luxemburg und im Ausland.

Die Gesellschaft kann eine oder mehrere der vorgenannten Aufgaben zum Zwecke einer effizienteren Geschäftsführung an Dritte übertragen, die diese Aufgaben für sie wahrnehmen.

Die Gesellschaft kann ergänzend auch ihr eigenes Vermögen verwalten, sie kann ihre Tätigkeiten im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten und alle sonstigen Geschäfte betreiben, die für die Erreichung ihres Zweckes förderlich sind und im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen bleiben, insbesondere derjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften einschließlich Änderungsgesetzen und von Kapitel 15 des Gesetzes von 2010, unter Ausschluss von Dienstleistungen nach Artikel 101 (3) des Gesetzes von 2010.“

„ **Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann gemäß Artikel 11 der Satzungen durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgestockt oder reduziert werden.

Es kann jedoch nicht weniger als das im Artikel 102(1) des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über die Organismen für gemeinsame Anlagen festgesetzte Minimumkapital betragen.

Nach Beschluß der Generalversammlung kann die Durchführung der Kapitalaufstockung bzw. Kapitalreduktion dem Verwaltungsrat übertragen werden.“

„ **Art. 19.** Ergänzend gelten die Bestimmung des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschliesslich Änderungsgesetzen und das Gesetz vom 17. Dezember 2010 über die Organismen für gemeinsame Anlagen.“

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Begriff des „zugelassenen“ Wirtschaftsprüfers in Artikel ELF (11) (b) + (d) und Artikel SIEBZEHN (17) der Gesellschaftssatzung abzuändern.

Artikel 11 und 17 werden fortan wie folgt lauten:

„ **Art. 11.** Der Generalversammlung sind insbesondere folgende Befugnisse vorbehalten:

- a) die Satzung zu ändern;
- b) Mitglieder des Verwaltungsrates und den zugelassenen Wirtschaftsprüfer zu bestellen und abuberufen und ihre Vergütungen festzusetzen;
- c) die Berichte des Verwaltungsrates und des zugelassenen Wirtschaftsprüfers entgegenzunehmen;
- d) die jährliche Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung zu genehmigen;
- e) den Mitgliedern des Verwaltungsrates Entlastung zu erteilen;
- f) über die Verwendung des Jahresergebnisses zu beschliessen;
- g) die Gesellschaft aufzulösen.“

„ **Art. 17.** Die Bücher der Gesellschaft werden von einem zugelassenen Wirtschaftsprüfer geprüft, welcher von der Generalversammlung ernannt wird.“

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Streichung ohne Ergänzung des Artikels ELF (11) (c) der Gesellschaftssatzung, betreffend Einwilligung zur Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrats.

Artikel 11 wird fortan folgenden Wortlaut haben:

„ **Art. 11.** Der Generalversammlung sind insbesondere folgende Befugnisse vorbehalten:

- a) die Satzung zu ändern;
- b) Mitglieder des Verwaltungsrates und den zugelassenen Wirtschaftsprüfer zu bestellen und abuberufen und ihre Vergütungen festzusetzen;
- c) die Berichte des Verwaltungsrates und des zugelassenen Wirtschaftsprüfers entgegenzunehmen;
- d) die jährliche Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung zu genehmigen;
- e) den Mitgliedern des Verwaltungsrates Entlastung zu erteilen;
- f) über die Verwendung des Jahresergebnisses zu beschliessen;
- g) die Gesellschaft aufzulösen.“

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt Artikel VIERZEHN (14) der Gesellschaftsordnung bezüglich der Neuregelungen betreffend Kompetenzen des Verwaltungsrats und Beschlussfähigkeit abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 14.** Unter seinen Mitgliedern wählt der Verwaltungsrat seinen Präsidenten, der in den Verwaltungsratssitzungen den Vorsitz hat. In Abwesenheit des Präsidenten wird die Sitzung des Verwaltungsrats von einem durch die anwesenden Verwaltungsratsmitglieder gewählten Vorsitzenden präsiert.

Der Verwaltungsrat kann auch einen Sekretär ernennen, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein braucht und für die Protokolle der Verwaltungsratssitzung und der Generalversammlung verantwortlich ist.

Eine Sitzung des Verwaltungsrats kann durch den Vorsitzenden oder durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates an dem in der Einladung angegebenen Sitzungsort unter Angabe der Tagesordnung einberufen werden.

Briefliche oder elektronische Einladungen zu den Sitzungen des Verwaltungsrats erfolgen an alle Mitglieder mindestens 24 Stunden vor Beginn einer solchen Sitzung mit Ausnahme dringender Umstände, in welchem Falle diese in der Einladung anzuführen sind.

Unter Vorbehalt der nachfolgenden Bestimmungen ist der Verwaltungsrat nur bei einer ordnungsgemäss erfolgten Einberufung der Sitzung beschlussfähig.

Mit Zustimmung aller Verwaltungsratsmitglieder kann auf ein Einberufungsschreiben verzichtet werden. Eine Einberufung ist nicht erforderlich für Sitzungen, deren Daten durch Verwaltungsratsbeschluss im Voraus festgelegt worden sind.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder bei dessen Verhinderung durch einen stellvertretenden Vorsitzenden oder durch zwei Verwaltungsratsmitglieder einberufen. Die Einladung hat unter Mitteilung der Tagesordnung zu erfolgen. Sitzungen des Verwaltungsrates finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einladung zu bestimmenden Ort statt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei eine Teilnahme durch Telefon oder Videokonferenz oder in jeder anderen vom Verwaltungsrat beschlossenen Form gestattet ist. Voraussetzung hierfür ist jedoch, dass alle an einer solchen Sitzung teilnehmenden Personen die jeweils anderen Personen identifizieren können. Die Teilnahme an einer Sitzung im vorbezeichneten Sinne steht der physischen Teilnahme an einer solchen Sitzung gleich.

Ein Verwaltungsratsmitglied kann sich durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen, das dazu durch Brief, Telekopie oder Fernschreiben, Fernkopierer oder in jeder anderen Form wie vom Verwaltungsrat beschlossen

bevollmächtigt wurde. In Dringlichkeitsfällen kann die Beschlussfassung auch durch Brief, Telekopie, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder gleichzeitig vertreten.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet der Vorsitzende.

Die Verwaltungsratsmitglieder können einstimmig Beschlüsse im Umlaufverfahren fassen. In diesem Falle sind die von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterschriebenen Beschlüsse gleichermaßen gültig und vollzugsfähig wie solche, die während einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung des Verwaltungsrates gefasst wurden. Diese Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Kopien desselben Dokumentes gemacht und mittels Brief, Telegramm, Telekopie oder Fernschreiben eingeholt werden.

Die Gesellschaft wird grundsätzlich durch die gemeinsame Unterschrift von mindestens zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats rechtsverbindlich verpflichtet.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft ist auf mindestens zwei Personen zu übertragen, deren Ernennung, Abberufung, Befugnisse und Zeichnungsberechtigung durch den Verwaltungsrat geregelt werden.

Der Verwaltungsrat kann auch einzelne Verwaltungsratsmitglieder oder Dritte mit der Gesamtheit oder einem Teil der täglichen Geschäftsführung oder der Vertretung der Gesellschaft betrauen. Derartige Ernennungen können jederzeit vom Verwaltungsrat zurückgenommen werden.

Der Verwaltungsrat kann nach freiem Ermessen auch bestimmte Vollmachten und Kompetenzen auf ein Gremium übertragen, das aus von ihm ernannten Personen (gleich ob Verwaltungsratsmitglieder oder Dritte) besteht.

Die Übertragung der Geschäftsführung auf einzelne Mitglieder des Verwaltungsrats bedarf der Einwilligung der Generalversammlung.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Sitz der Gesellschaft, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. FREY, S. NEUMANN, G. MAGNI und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 août 2012. Relation: LAC/2012/40111. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 13. September 2012.

Référence de publication: 2012116922/173.

(120158004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

**Dexia Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 120.942.

*Article 273(1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales*

En l'an deux mille douze, le septième jour du mois de mai.

La soussignée Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg certifie par la présente l'accomplissement correct par la Société, absorbée par la société Dexia SA, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social Place Rogier 11, à 1210 Bruxelles, Belgique, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0458.548.296 (ci-après, la «Société Absorbante»), moyennant fusion transfrontalière (ci-après la «Fusion»), des actes et formalités relatifs aux fusions conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi de 1915»):

1) Le projet commun de fusion a été établi par acte authentique en date du 23 mars 2012 conformément à l'article 271 (2) de la Loi de 1915.

2) Le projet de fusion contient toutes les informations requises par l'article 261 de la Loi de 1915, y compris les statuts de la Société Absorbante, conformément à l'article 261 (4) a) de la Loi de 1915.

3) Le projet commun de fusion ainsi que les indications visées par l'article 262 de la Loi de 1915 ont fait l'objet d'une publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 30 mars 2012, numéro 841, page 40335, au moins un mois avant la date de réunion de l'assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur la fusion.

4) Les documents visés à l'article 267 de la Loi de 1915, soit:

- le projet commun de fusion;

- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent;

- les rapports des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent mentionnés à l'article 265; ont été mis à la disposition des actionnaires au siège de la Société et sur le site internet de la Société Absorbante, un mois avant la tenue de l'assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur la fusion.

5) Conformément aux articles 278 et 279 de la Loi de 1915, l'approbation de la fusion par l'assemblée générale de la société absorbée n'est pas requise.

6) Conformément aux articles 265 et 278 de la Loi de 1915, un rapport écrit par le conseil d'administration de chacune des sociétés participant à la fusion, expliquant le projet de fusion a été établi et mis à la disposition des actionnaires comme indiqué ci-dessus.

7) Conformément aux articles 266 et 278 de la Loi de 1915, aucun rapport d'un expert indépendant en relation avec la fusion n'est exigé et un tel rapport n'a pas été préparé.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: GRETHEN.

Pour copie conforme, délivrée sur demande à la société prénommée.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Signé: GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43764. Reçu douze (12.-) euros.

*Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120744/44.

(120162604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

---

**Faune Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.514.

Les actionnaires sont convoqués à une

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra jeudi, le 11 octobre 2012 à 16.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 4 juin 2012, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012114030/29/18.

---

**Hoffmann Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.483.

Les actionnaires sont convoqués à une

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le jeudi 11 octobre 2012 à 9.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 17 mai 2012, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la

société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012114031/29/18.

### **Kakemono S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 171.410.

#### — STATUTS

L'an deux mille douze.

Le dix septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

#### ONT COMPARU:

1.- Monsieur Thierry BIDINGER, entrepreneur, né le 11 novembre 1975 à Algrange (France), demeurant à F-54150 Avril, 15, rue des Lys.

2.- Monsieur Cyrille DEROUAZ, gérant de société, né le 31 octobre 1972 à Thionville (France), demeurant à F-57100 Thionville, 40, Boucle des Semailles.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 31 août 2012,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils entendent constituer:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "KAKEMONO S.à r.l."

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet l'exécution de toutes prestations se rapportant à des supports publicitaires et la commercialisation de tous biens et services commerciaux non réglementés par des lois ou réglementations spécifiques.

En outre, elle a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille crée à cet effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

#### **Titre II. - Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,00) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,00) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 13.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs de signature.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

### **Titre IV. - Exercice social, Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### **Titre V. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VI. - Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites comme suit:

1.- Monsieur Thierry BINDER, prénommé, soixante-dix parts sociales . . . . .	70
2.- Monsieur Cyrille DEROUAZ, trente parts sociales . . . . .	30
Total: CENT parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ EUROS (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (EUR 1.000,00).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés précités, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.
- 2.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Thierry BIDINGER, entrepreneur, né le 11 novembre 1975 à Algrange (France), demeurant à F-54150 Avril, 15, rue des Lys.

- 3.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

#### *Déclaration*

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article cinq des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentaire d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Echternach, le 12 septembre 2012. Relation: ECH/2012/1542. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118619/124.

(120160807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

### **SBR Europe, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 171.437.

#### STATUTS

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of the month of September.

Before Us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Sundeep Arora, a British citizen, born on 29 November 1969 in Sale, England, residing in 52, Carrwood, Hale Barns, Altrincham, Cheshire, WA15 0EW;

Mr. Bobby Arora, a British citizen, born on 10 January 1972 in Altrincham, England, residing in 52, Carrwood, Hale Barns, Altrincham, Cheshire, WA15 0EW;

Mr. Robin Arora, a British citizen, born on 4 January 1985 in Sale, England, residing in 52, Carrwood, Hale Barns, Altrincham, Cheshire, WA15 0EW;

«The Rani 1 Life Interest Trust» represented by its Trustee «Hawksford Jersey Limited», a limited company incorporated under the laws of Jersey, with registered office in 17, Seaton Place, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE1 1BG, registered under the Register of Companies of Jersey under number 21058; and

«The Rani 2 Life Interest Trust» represented by its Trustee «Hawksford Jersey Limited», a limited company incorporated under the laws of Jersey, with registered office in 17, Seaton Place, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE1 1BG, registered under the Register of Companies of Jersey under number 21058;

Here represented by Mr. Regis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of five proxies given under private seal.

These proxies signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed parties hereby declare to form among themselves as follows:

**Art. 1. Form.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of five shareholders, owners of all the shares.

The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign companies, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3. Name.** The name of the Company is "SBR Europe".

**Art. 4. Duration.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board as defined under Article 12 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, the Board of the Company.

**Art. 6. Capital.** The issued capital of the Company is set at Euro twenty thousand (Eur 20,000.-) divided two millions (2,000,000) shares with a nominal value of one cent of Euro (Eur 0.01) each which are fully paid-up.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by a decision of the single shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** If the Company is composed of one single shareholder, said single shareholder may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders.

In this same scenario, the shares may only be transferred to non shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

**Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 12. Management of the Company.** The Company is managed by one or several Managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period.

The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a board of Managers (the "Board").

Any Manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote, it being understood that at least two Managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the Managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole shareholder or as the case may be the general meeting of shareholders may decide appointing Managers of two different classes, being class A Managers and class B Managers. Any such classification of Managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Managers be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the Managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company (including by way of representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) any resolutions of the Board may only be validly taken if approved by the majority of Managers including at least one class A and one class B Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman who presided at such meeting or any two Managers present at such meeting.

The Board may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

**Art. 13. Events affecting the Managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 14. Liability of the Managers.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole Manager, and in the case of a Board by the sole signature of any of the Managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers

(namely class A Managers and class B Managers), the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager (including by way of representation).

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the Managers or, in the event of classes of Managers, by one class A and one class B Manager acting together (including by way of representation).

**Art. 16. General meetings of shareholders.** As long as the Company is composed of one (1) single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 17. Decisions of the shareholders.** Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

**Art. 18. Financial year.** The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

**Art. 19. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Manager or, as the case may be, the Board and the Manager or, as the case may be, the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

**Art. 20. Allocation of profits.** The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the Manager or, as the case may be, the Board may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

**Art. 22. Matters not provided.** All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

### Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital (EUR 20,000.-)	Number of shares	Amount paid-in (EUR 20,000.-)
Sundeep Arora prenamed; . . . . .	7,582.05	758,205	7,582.05
Bobby Arora, prenamed . . . . .	7,582.05	758,205	7,582.05
Robin Arora, prenamed . . . . .	4,000.-	400,000	4,000.-
The Rani 1 Life Interest Trust, prenamed . . . . .	417.95	41,795	417.95
The Rani 2 Life Interest Trust, prenamed . . . . .	417.95	41,795	417.95
Total: . . . . .	20,000.-	2,000,000	20,000.-

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholders so that the amount of Euro twenty thousand (EUR 20,000.-) is from this day on at the free disposal of the company.

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

### Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2012.

### Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

### Extraordinary general meeting of shareholders

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

#### First resolution

The shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the followings as Managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 12 of the Articles of Incorporation:

#### Class A Managers:

- Mr. Sundeep Arora, a British citizen, born on 29 November 1969 in Sale, England, residing in 52, Carrwood, Hale Barns, Altrincham, Cheshire, WA15 0EW

#### Class B Managers:

- Mr. Jean-Philippe Gachet, Consultant, born on 2 August 1956 in Strasbourg, France, residing in 10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg; and

- Mr. Christophe Laguerre, Financial Consultant, born on 26 May 1954 in Saint-Mard, Belgium, residing in 115, rue du Kiem, L-8030 Luxembourg.

#### Second resolution

The registered office shall be at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six septembre.

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

M. Sundeep Arora, un citoyen britannique, né le 29 novembre 1969 à Sale, Angleterre, demeurant au 52, Carrwood, Hale Barns, Altrincham, Cheshire, WA15 0EW;

M. Bobby Arora, un citoyen britannique, né le 10 janvier 1972 à Altrincham, Angleterre, demeurant au 52, Carrwood, Hale Barns, Altrincham, Cheshire, WA15 0EW;

M. Robin Arora, un citoyen britannique, né le 4 janvier 1985 à Sale, Angleterre, demeurant au 52, Carrwood, Hale Barns, Altrincham, Cheshire, WA15 0EW;

«The Rani 1 Life Interest Trust» représentée par son fiduciaire (Trustee) Hawksford Jersey Limited», a limited company constituée selon les lois de Jersey, avec siège social au 17, Seaton Place, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE1 1BG, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 21058; et

«The Rani 2 Life Interest Trust» représentée par son fiduciaire (Trustee) Hawksford Jersey Limited», a limited company constituée selon les lois de Jersey, avec siège social au 17, Seaton Place, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE1 1BG, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 21058.

Ici représentés par M. Régis Galiotto, employé privé, avec résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg)

En vertu de cinq procurations données sous seing privée.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les parties comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé, propriétaire de la totalité des parts sociales.

La Société peut cependant, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, y compris des entreprises canadiennes, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination de "SBR Europe".

**Art. 4. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de la Société.

**Art. 6. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille euro (20.000,-EUR) divisé en deux millions (2.000.000,-) parts sociales d'une valeur nominale de un cent d'Euro (0,01 EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

**Art. 7. Modification du capital.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

**Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 12. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou le cas échéant par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les Gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil»).

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du Conseil pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux Gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil devra être donnée aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque Gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de deux classes différentes, les Gérants de classe A et les Gérants de classe B. Une telle classification de Gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des Gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B), toute résolution du Conseil ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil devront être signés par le président qui présidait la réunion concernée ou deux Gérants présents à cette réunion.

Le Conseil pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dument signés l'existence de la résolution. Les résolutions des Gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout Gérant.

**Art. 13. Evénements affectant les Gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 14. Responsabilité des Gérants.** Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de Gérant unique, et en cas d'un Conseil, par la signature individuelle de chacun des Gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de Gérants (à savoir les Gérants de classe A et les Gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un des Gérants ou, en cas de classes de Gérants, par un Gérant de classe A et un Gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

**Art. 17. Décisions des associés.** Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 18. Année sociale.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 19. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Gérant ou, le cas échéant, par le Conseil et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

**Art. 20. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

**Art. 21. Dissolution, Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22. Disposition générale.** Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

#### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associés	Capital souscrit (20.000, EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (20.000,-EUR)
Sundeep Arora prénommé; . . . . .	7,582.05	758,205	7,582.05
Bobby Arora, prénommé . . . . .	7,582.05	758,205	7,582.05
Robin Arora, prénommé . . . . .	4,000.-	400,000	4,000.-
The Rani 1 Interest Trust, prénommé Life . . . . .	417.95	41,795	417.95
The Rani 2 Interest Trust, prénommé Life . . . . .	417.95	41,795	417.95
Total: . . . . .	20,000.-	2,000,000	20,000.-

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR 20.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

#### *Evaluations des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les associés prénommés, par le mandataire susnommé, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de fixer à trois (3) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 12 des Statuts:

##### *Gérant de classe A*

- M. Sundeep Arora, un citoyen britannique, né le 29 novembre 1969 à Sale, Angleterre, demeurant au 52, Carrwood, Hale Barns, Altrincham, Cheshire, WA15 0EW;

##### *Gérants de classe B*

- M. Jean-Philippe Gachet, Consultant, né le 2 août 1956 à Strasbourg, France, demeurant au 10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg; et

- M. Christophe Laguerre, Consultant Financier, né le 26 mai 1954 à Saint-Mard, Belgique, demeurant au 115, rue du Kiem, L-8030 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la Société est établi au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire des comparants, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42615. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119323/470.

(120161377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

---

**Clio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.669.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 4 octobre 2012 à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux comptes et nomination de leurs remplaçants
6. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 à la date de la présente assemblée
7. Transfert du siège social
8. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012117274/795/22.

---

**Lagar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.268.

Les actionnaires sont convoqués à une

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le jeudi 11 octobre 2012 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 17 mai 2012, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012114032/29/18.

---

**KreaMark, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 148.319.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 5 octobre 2012 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012116230/1267/15.

---

**Jame S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 69.522.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 4 octobre 2012 à 10:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2010 et 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux comptes et nomination de leurs remplaçants
6. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 à la date de la présente assemblée
7. Transfert du siège social
8. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012117275/795/22.

---

**Caliorne 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 160.639.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

qui aura lieu le 3 octobre 2012 à 09.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2012.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012116738/1023/16.

---

**Satin SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.536.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 octobre 2012 à 17.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30.06.2012.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

*Pour le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012116743/660/15.

---

**Walnut, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.537.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 4 octobre 2012 à 14.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012117278/534/17.

---

**Britanny Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.404.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 4 octobre 2012 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2012117273/534/15.

---

**RVF, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axxion S.A. / Banque Privée Edmond de Rothschild Europe

Unterschriften

*Verwaltungsgesellschaft / Depotbank*

Référence de publication: 2012094806/10.

(120131213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

---

### **Multi-Axxion, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg

Unterschriften

*Verwaltungsgesellschaft / Depotbank*

Référence de publication: 2012100569/10.

(120137700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

### **Multi Structure Fund, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg

Unterschriften

*Verwaltungsgesellschaft / Depotbank*

Référence de publication: 2012100570/10.

(120137708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2012.

---

### **TPG Linger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 171.444.

#### STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of the month of September,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

TPG Capital – Luxembourg, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 5 C rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 119.667,

represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 31 August 2012, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company TPG Linger S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "TPG Linger S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (€ 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening

notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound by the sole signature of one class B manager in all circumstances and by the sole signature of one class A manager for the following acts and operations:

- opening and closing of bank accounts,
- securing legal and accounting advice,
- dealing with general financial and tax returns, and
- general day-to-day administrative tasks.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers provided that, in the event of classes of managers, signatory powers shall have been delegated by the signature of one class B manager in all circumstances or, with respect to the signatory powers granted to the class A manager under this article 7, by the sole signature of the class A manager.

**Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2013.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, TPG Capital -Luxembourg S.à r.l. has subscribed and entirely paid up one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, each with a nominal value of one Euro cent (€ 0.01), for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500) has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

#### *Extraordinary decisions of the sole shareholder*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

*Class A*

- Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15<sup>th</sup> October 1974 in S o Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Manager Class A.

*Class B*

- John Viola, director of companies, born on 13 October 1965 in Arcadia, California, U.S.A., with professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, TX 76102 (USA), Manager Class B.

3. The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31<sup>st</sup> December 2013.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

TPG Capital - Luxembourg, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Luxembourg ayant son siège social au 5 C rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg sous le numéro B 119.667,

représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 31 août 2012, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée TPG Linger S.à r.l. (société à responsabilité limitée) qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TPG Linger S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants,

y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature individuelle d'un gérant de classe B en toutes circonstances et par la signature individuelle d'un gérant de classe A pour les actes et opérations suivants:

- ouverture et fermeture de comptes bancaires;
- conseil juridique sécurisant ou comptable;
- traitement de déclarations financières générales et fiscales;
- attributions administratives générales quotidiennes.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance par deux gérants, étant entendu que s'il existe des classes de gérants, des pouvoirs de signature seront délégués par un gérant de classe B en toutes circonstances ou, concernant les pouvoirs de signature accordés au gérant de classe A conformément à cet article 7, par la signature individuelle du gérant de classe A.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent Article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent Article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent Article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions

collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante TPG Capital – Luxembourg S.à.r.l. a souscrit et intégralement libéré un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cent euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

#### *Décisions extraordinaires de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme suit:

#### *Classe A*

- Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Gérant de Classe A.

#### *Classe B*

- John Viola, directeur de sociétés, né le 13 octobre 1965 à Arcadia, Californie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 301 Commerce Street, Suite 3300, Forth Worth, TX 76102, Etats-Unis d'Amérique, Gérant de Classe B.

3. La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31<sup>ème</sup> jour du mois de décembre 2013.

#### DONT ACTE

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française.

En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42616. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119372/436.

(120161503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2012.

---

#### **Dexia Participation Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.732.

---

#### *Article 273(1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales*

En l'an deux mille douze, le septième jour du mois de mai.

La soussignée Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg certifie par la présente l'accomplissement correct par la Société, absorbée par la société Dexia SA, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social Place Rogier 11, à 1210 Bruxelles, Belgique, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro 0458.548.296 (ci-après, la «Société Absorbante»), moyennant fusion transfrontalière (ci-après la «Fusion»), des actes et formalités relatifs aux fusions conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi de 1915»):

1) Le projet commun de fusion a été établi par acte authentique en date du 23 mars 2012 conformément à l'article 271 (2) de la Loi de 1915.

2) Le projet de fusion contient toutes les informations requises par l'article 261 de la Loi de 1915, y compris les statuts de la Société Absorbante, conformément à l'article 261 (4) a) de la Loi de 1915.

3) Le projet commun de fusion ainsi que les indications visées par l'article 262 de la Loi de 1915 ont fait l'objet d'une publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 30 mars 2012, numéro 841, page 40332, au moins un mois avant la date de réunion de l'assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur la fusion.

4) Les documents visés à l'article 267 de la Loi de 1915, soit:

- le projet commun de fusion;
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent;
- les rapports des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent mentionnés à l'article 265;

ont été mis à la disposition des actionnaires au siège de la Société et sur le site internet de la Société Absorbante, un mois avant la tenue de l'assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur la fusion.

5) Conformément aux articles 278 et 279 de la Loi de 1915, l'approbation de la fusion par l'assemblée générale de la société absorbée n'est pas requise.

6) Conformément aux articles 265 et 278 de la Loi de 1915, un rapport écrit par le conseil d'administration de chacune des sociétés participant à la fusion, expliquant le projet de fusion a été établi et mis à la disposition des actionnaires comme indiqué ci-dessus.

7) Conformément aux articles 266 et 278 de la Loi de 1915, aucun rapport d'un expert indépendant en relation avec la fusion n'est exigé et un tel rapport n'a pas été préparé.

8) Par lettres des 4,13 et 24 avril 2012, la Commission de Surveillance du Secteur Financier a notifié à la Société Absorbante que la fusion ne soulevait aucune objection de sorte que la condition de l'Autorisation mentionnée au point l 3) du projet de fusion est remplie.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: GRETHEN.

Pour copie conforme, délivrée sur demande à la société prénommée.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Signé: GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 septembre 2012. Relation: LAC/2012/43760. Reçu douze (12.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120745/47.

(120162603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

### Fondatioun Lëtzebuurger Pompjeen, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 112, boulevard Général Patton.

R.C.S. Luxembourg G 30.

#### Bilan 2011

ACTIF		PASSIF	
	EUR		EUR
D. Actif circulant		A. CAPITAL	
II. Créances		I. Capital . . . . .	24 789,35
FNSP . . . . .	73 086,01	V. Résultat reporté . . . . .	89 572,88
IV. Avoir en banque, CCP, caisse		C. DETTES	
BCEE . . . . .	24 939,24	9. Autres dettes	
CCRA . . . . .	18 107,62	Chèques émis non encaissés . . . . .	0,00
		Résultat à reporter . . . . .	1 770,64
TOTAL ACTIF . . . . .	116 132,87	TOTAL PASSIF . . . . .	116 132,87

#### Compte pertes & profits 2011

RECETTES		DÉPENSES	
	EUR		EUR
Rémunération de fonds propres		Frais financiers	
Intérêts reçus . . . . .	172,64	Frais de compte . . . . .	5,00
		Frais de virement . . . . .	2,00
Dons reçus		Dons accordés	
Dons reçus pour corps . . . . .	0,00	Aides accordées par la Fondation . . . . .	1 500,00
Dons reçus lors de décès . . . . .	3 055,00	Résultat à reporter . . . . .	1 770,64
Dons divers . . . . .	50,00	TOTAL PASSIF . . . . .	3 277,64
TOTAL RECETTES . . . . .	3 277,64		

#### Budget 2012

RECETTES		DÉPENSES	
	EUR		EUR
Rémunération de fonds propres		Frais administratifs	
Intérêts reçus . . . . .	1 000	Frais de bureau . . . . .	40
Dons reçus . . . . .	1 000	Frais financiers	
		Frais de compte . . . . .	15
		Dons	
		Aides accordées par la Fondation . . . . .	1 000
TOTAL RECETTES . . . . .	2 000	Résultat à reporter . . . . .	945
		TOTAL PASSIF . . . . .	2 000

Référence de publication: 2012112225/42.

(120151360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2012.

**Ady Plage S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 47, rue des Peupliers.  
R.C.S. Luxembourg E 4.348.

Il résulte d'une décision des associés en date du 20.08.2012 que:

- Le siège social est transféré de L-3276 Bettembourg, 13, rue de la Rivière vers L-2328 Luxembourg, 47, rue des Peupliers.

- L'adresse du domicile des associés-gérants Monsieur Tom Beiler et Madame Françoise Leesch, épouse Beiler a changé de L-3276 Bettembourg, 13, rue de la Rivière vers L-2328 Luxembourg, 47, rue des Peupliers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.08.2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012109537/16.

(120148232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2012.

**BOP (99 Bishopsgate) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 171.108.

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of August

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, the registration number with the Luxembourg trade and companies' register is B 152.280, here represented by Mrs Rachel Uhl, jurist in Luxembourg, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The Company's name is "BOP (99 Bishopsgate) S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees, including a pledge of a subsidiary's securities to a subsidiary's lenders; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at GBP 12,000 (twelve thousand pounds sterling), represented by 12,000 shares of GBP 1 (one pound sterling) each, all subscribed and fully paid up.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The Board of Managers is composed of at least two managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

All acts binding the Company must be signed by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of

any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### Winding-up - Liquidation

**Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### Applicable law

**Art. 21.** The laws here above mentioned in article 1 shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2012.

#### *Subscription - Payment*

All the 12,000 (twelve thousand) shares representing the capital have been entirely subscribed by BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of GBP 12,000 (twelve thousand pounds sterling) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand two hundred euro.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr Keith Hyde, with professional address at 26, Hambly Avenue, Toronto, Ontario, M5J 2T3 Canada;
- Mr. Bruno Bagnouls, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mrs. Anna Sofronyuk, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède :**

L'an deux mille douze, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.280, ici représentée par Mme Rachel Uhl, juriste à Luxembourg, avec une adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que le fondateur déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "BOP (99 Bishopsgate) S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou

d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties comprenant une garantie sur les actions détenues dans les filiales et sur les prêts accordés aux filiales; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à GBP 12.000 (douze mille livres sterling), représenté 12.000 (douze mille) parts sociales de GBP 1 (une livre sterling) chacune.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le conseil de gérance est composé d'au moins deux gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Tous actes engageant la Société doivent être signés conjointement par deux des gérants

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de

technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

#### Décisions des associés

**Art. 14.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 15.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

#### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### **Loi applicable**

**Art. 21.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

### *Souscription - Libération*

Toutes les 12.000 (douze mille) parts sont souscrites par BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., prénommée et intégralement payé en numéraire, de sorte que la somme de GBP 12.000 (douze mille livres sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euro.

### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Keith Hyde, avec adresse professionnelle au 26, Hambly Avenue, Toronto, Ontario, M5J 2T3 Canada;
- Monsieur Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mademoiselle Anna Sofronyuk, avec une adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des Statuts, la Société sera engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 24 Août 2012. Relation: LAC/2012/39879. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, Le 29 août 2012.

Référence de publication: 201211120/351.

(120150647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

---

### **Euro-Baldi Gestion, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 40.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2012111177/11.

(120150360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**Central Investments DBI, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 82.386.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Sporagnium Limited, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office address at Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 615637,

acting in its capacity as liquidator of Central Investments S.à r.l. (in voluntary liquidation), a Luxembourg private limited liability company established and having its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscribed in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under the number 116.304, with registered office address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mister Deman SMIT, private employee, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg by virtue of a proxy executed on 17 August 2012 in Luxembourg.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The appearing party has requested the notary to state as follows:

- That the public limited liability company (société anonyme) Central Investments DBI, S.A., (the "Company") registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B and the number 82.386, established and with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has been incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated 23 May, 2001 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 1156 of 13 December, 2001;

- That the articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 18 July, 2012, which deed is in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association;

- That the share capital of the Company is established at eight million United States dollars (US\$ 8,000,000.-), divided into four million class C shares of two United States dollars (US\$ 2.00) each all fully paid up;

- That the Sole Shareholder owns all the shares of the Company;

- That the Company's activities have ceased and that the appearing party declares to proceed to the immediate dissolution of the Company and appoints Ecovis Luxembourg, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 77.027, as "auditor-to-the-liquidation";

- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to confirm its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or provided for and that the costs in relation to the finalisation of the dissolution have been duly provided for;

- That the appearing party undertakes to pay all eventual liabilities of the Company, presently unknown, and that as a consequence of the afore- and abovementioned provisions, all the liabilities of the Company are duly provided for;

- That the net assets of the Company will be transferred to the Sole Shareholder upon dissolution;

- That the appearing party, in its capacity as liquidator of the Company, has prepared a Liquidation Report and that a copy of the Liquidation Report will remain attached to the present deed;

- That the Liquidation Report has been reported on by Ecovis Luxembourg, in its capacity as the auditor-to-the-liquidation, and that a copy of the Ecovis report will remain attached to the present deed;

- That full discharge is granted to the directors of the Company and the Commissaire aux Comptes for their mandates;

- That full discharge is granted to the "auditor-to-the-liquidation", namely Ecovis Luxembourg S.à r.l.;

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- That the liquidation of the Company is done and finalised.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this notarial deed.

The notarial deed having been read in the language of the appearing person, who is known to the notary, the said appearing person together with the notary signed the present deed.

**Follows the translation in French / Suit la traduction française:**

L'an deux mille douze, le dix-sept août.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Sporagnium Limited, une société constituée et existante sous les lois des Îles Vierges britanniques, ayant son siège social au Midocean Chambers, P.O. Box 805, Road Town, Tortola, Îles Vierges britanniques, inscrite au registre des sociétés des Îles Vierges britanniques sous le numéro 615637,

agissant en sa capacité de liquidateur de Central Investments S.à r.l. (en liquidation volontaire), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, fondée et ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, inscrite au Registre des Commerces et des Sociétés de Luxembourg au numéro B 116.304, siège social 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (l'«actionnaire unique»)

ici représentée par Monsieur Deman SMIT, employé privé, demeurant professionnellement au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration faite le 17 août 2012 au Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a demandé au notaire de déclarer comme suit:

- Que la société anonyme Central Investments DBI S.A., (la «Société»), inscrite au Registre des Commerces et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.386, fondée et ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été constituée par un acte du maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, daté du 23 mai 2001 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.156 du 13 décembre 2001;

- Que les Statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois conformément à l'acte notarié du maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 juillet 2012, lequel acte est en cours d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association;

- Que le capital social de la société est établi à huit millions de dollars (\$ 8.000.000), divisé en quatre millions d'actions de classe C de deux dollars (\$ 2,00) chacune, toutes ayant été entièrement souscrites;

- Que l'actionnaire unique possède toutes les actions de la société;

- Que les activités de la société ont cessé et que la partie comparante déclare procéder à la dissolution immédiate de la société, et désigne Ecovis Luxembourg, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.027, en tant que «commissaire-vérificateur à la liquidation»;

- Que la partie comparante se désigne comme liquidateur de la société, et agissant en sa capacité, demande au notaire de confirmer sa déclaration que tout le passif de la société est réglé ou prévu, et que les coûts en relation avec la finalisation de la dissolution sont dûment prévus;

- Que la partie comparante s'engage à payer l'éventuel passif de la société, actuellement inconnu; et qu'en conséquence des provisions mentionnées ci-avant et ci-après, tout le passif de la société est prévu;

- Que l'actif net dans la Société a été transféré à l'Associé unique;

- Que la partie comparante, en sa capacité de liquidateur de la Société, a préparé un rapport de liquidation et qu'une copie de ce rapport restera annexé au présent acte;

- Que le rapport du commissaire à la liquidation a été établi par Ecovis Luxembourg, en sa capacité de «commissaire-vérificateur à la liquidation» et qu'une copie du rapport d'Ecovis restera annexé au présent acte;

- Que décharge pleine est accordée aux administrateurs de la société et au commissaire aux comptes, pour leurs mandats;

- Que décharge pleine est accordée au «commissaire vérificateur à la liquidation», à savoir, Ecovis Luxembourg S.à r.l.;

- Que tous les livres et dossiers de la société sont conservés pendant la durée légale de cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la société au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Que la liquidation de la Société est considérée comme faite et finalisée.

Le titulaire de la copie du présent acte doit disposer de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente à la demande de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. À la demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, en date indiquée au début du présent acte.

L'acte notarié ayant été lu dans la langue de la personne comparante, qui est connu par le notaire, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Smit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 août 2012. Relation: LAC/2012/39614. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 août 2012.

Référence de publication: 2012111133/122.

(120150280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**Euro Opera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 156.945.

Les comptes annuels au 31/03/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012111172/10.

(120150476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**OIRP Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 99.650,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.019.

*Extrait des résolutions de l'associé unique d'OIRP Investment 2 S.à r.l. du 27 juin 2012*

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée maximale de six ans:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-lès-Bains (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant 43, Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni);
- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France);
- Monsieur Ronald W. de Koning, gérant, demeurant 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (Pays-Bas).

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-lès-Bains (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant 43, Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni);
- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France);
- Monsieur Ronald de Koning, gérant, demeurant 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (Pays-Bas).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour OIRP Investment 2 S.à r.l.*

Référence de publication: 2012111844/30.

(120151321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

**Euro Park S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 124.255.

Les comptes annuels au 31/03/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012111173/10.

(120150475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**Euro Pasha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 124.253.

Les comptes annuels au 31/03/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012111174/10.

(120150481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**Euro Porto S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 114.475.

Les comptes annuels au 31/03/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012111175/10.

(120150477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**Articis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 80.673.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée  
générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 août 2012*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

*Administrateur de catégorie A:*

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

*Administrateurs de catégorie B:*

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 août 2012.

Référence de publication: 2012111533/24.

(120151001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

**Euro Pyramid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 117.522.

Les comptes annuels au 31/03/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012111176/10.

(120150480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**Ecogaea International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 154.603.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2012111180/12.

(120150160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**Emerald Advisory Services and Equity Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 78.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111183/9.

(120150368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**Entreprise Poeckes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 9.634.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111184/9.

(120150563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**EPF Leon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 152.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 Août 2012.

EPF Leon S.à r.l.

Mr. Richard Crombie / Mr. Mark Doherty

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012111185/13.

(120150322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

**AFRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 20.850,00.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 132.339.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance le 23 mars 2012 que le siège social de l'associé, Hexagone S.à r.l. a été transféré du 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2012.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le 6 juillet 2012 que:

PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été élu en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Au 6 juillet 2012, le Conseil de gérance se compose comme suit:

- Aviva Investors Properties Europe S.A., Gérant, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- John-Paul McKeon, Gérant, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour extrait conforme

A Luxembourg, le 30 Août 2012.

Référence de publication: 2012111517/23.

(120151274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**EPX Holding SAH, Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 52.738.

—  
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111186/9.

(120150454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

---

**EPX International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 52.739.

—  
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111187/9.

(120150554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

---

**Erdec Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 92.739.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111188/10.

(120150543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

---

Signature.

**Ansbacher Group Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 102.073.575,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.888.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 11 août 2012 les résolutions suivantes:

- la démission de M. Martin Say est acceptée;
- le nombre des gérants est réduit de six à trois;
- les mandats des gérants suivants sont terminés:

\* M. Ali Al Kuwari

\* M. Mehdi Dazi

\* Sheik Hamad bin Jabor bin Jassim Al Thani;

- M. Gavin Fox, né le 29 mai 1968 à Aldershot, Royaume Uni, avec adresse professionnelle au 51 Grosvenor Street, Londres, W1K 3HH, Royaume Uni, est nommé en tant que gérant pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose donc comme suit:

- M. Ali Shareef Al Emadi, gérant et président du conseil de gérance,
- M. Anthony Paul Trew, gérant,
- M. Gavin Fox, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2012.

*Pour Ansbacher Group Holdings Limited*

Signatures

Référence de publication: 2012111505/26.

(120151175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**ERIKS Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4410 Soleuvre, 11, Zone Industrielle "Um Woeller".

R.C.S. Luxembourg B 64.131.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111189/9.

(120150394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

---

**CB Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 155.122.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 17 août 2012:*

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur, avec effet immédiat de Monsieur Mike Abreu Pais, demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015:

- Monsieur Maurizio Mauceri, né le 01 septembre 1975 à Lecco (Italie) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

3) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel GALHANO, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- Monsieur Laurent TEITGEN, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du commissaire aux comptes:

- Revisora S.A. ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CB CAPITAL S.A.

Référence de publication: 2012111591/23.

(120150801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---

**ERJ Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 151.139.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012111190/10.

(120150176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

---

**Erre Nove S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 55.550.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire à Luxembourg le 26 juin 2012 à 10.00.*

*Résolutions*

4. L'assemblée générale ordinaire décide de réélire M. Renzo Rangoni comme président du conseil d'administration, M. Michel Bourkel et M. Fulvio Tettamanti comme membres du conseil d'administration, et la société Centra Fides S.A. comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Référence de publication: 2012111191/13.

(120150527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

---

**Erre Tre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 55.549.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire à Luxembourg le 26 juin 2012 à 14h00.*

*Résolutions*

4. L'assemblée générale décide de réélire M. Armando Rangoni comme président du conseil d'administration, M. Fulvio Tettamanti et M. Michel Bourkel comme membres du conseil d'administration, et la société Centra Fides S.A. comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015.

Référence de publication: 2012111192/13.

(120150526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2012.

---

**Zyal Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.982.

---

Par la présente, nous vous informons de notre démission du poste de gérant unique de la Société  
Notre démission prendra effet au 19 juillet 2012

Luxembourg, le 19 juillet 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Mrs. Christelle Ferry / Mr. Fabio Spadoni

Directrice / Fondé de pouvoir A

Référence de publication: 2012111988/14.

(120150865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

---